



Ville de Cannes

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Ville de Cannes,  
Président de l’Agglomération Cannes Pays de Lérins,  
Président de l’Association des Maires de France,

CERTIFIE

Que la délibération n°23 du Conseil Municipal du 26 juin 2023, portant sur la modification simplifiée n°1 du Plan Local d’Urbanisme – Bilan de la mise à disposition au public et approbation, a été affichée en mairie principale du 4 juillet 2023 jusqu’au 4 août 2023 inclus.

Qu’elle a également été mise en ligne sur le site internet de la Ville de Cannes [www.cannes.com](http://www.cannes.com) le 4 juillet 2023.

Cannes, le - 7 AOUT 2023



Pour le Maire,  
Pour la Directrice Adjointe absente,  
Son Adjointe

Elisabeth DUPONT-FERRIER

